

Le vendredi huit mars deux mil vingt-quatre à quatorze heure trente le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION président du CCAS, en Mairie.

**Membres présents** : Marie-Thérèse DARIER, Jocelyne BUNIAZET, Nicole HINZEN, Louis GATET, José GARCIA, Philippe MARION ; Sophie CETIN ; Christian MÉA ;

**Membres absents** : Kati SZAKALY, Cécile MICHEL, Georges VEYRIER ; Vincente ADAMO, Brigitte CASTALDI

**Pouvoirs** : Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER

**Nombre de membres en exercice** : 13 **Nombre de membres présents** : 8 **Nombre de voix** : 9

**Date de Convocation** : 1<sup>er</sup> mars 2024

**Secrétaire** : Sophie CETIN

#### **2024-01 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312-1 et D2312-3 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L 123-8 alinéa 4 relatif à la comptabilité des CCAS ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président, annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Président doit présenter au Conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires ;

Considérant que, conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif ;

Considérant que la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'administration, dont il est pris acte par une délibération spécifique ;

Prend acte de la présentation du rapport et du débat qui a suivi

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

le 08 mars 2024

ID : 069-266910454-20240308-D2024CCAS\_01-DE

Pour extra

Condrieu le

Le Président,

Philippe MARION

Le Secrétaire,



Sophie CETIN

Transmis-le :

Publié le :

Le Président du CCAS, certifie, sous sa

Responsabilité, le

Caractère exécutoire de

Cet acte